

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
ROSENWILLER
67560

Tél.: 03 88 50 41 66
Fax : 09 70 06 87 93

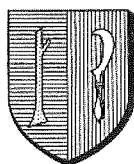
E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Rosenwiller, le 22 mars 2013

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le jeudi 28 mars 2013 à 19h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2013
2. Informations
3. Adoption du Compte de Gestion « Eau »
4. Subventions aux associations
5. Subvention au GAS
6. ECOLE : les rythmes scolaires
7. ECOLE : renouvellement du matériel informatique
8. CIMETIERE ISRAELITE : projet d'aménagement et de valorisation
9. ASSAINISSEMENT : Transfert de compétence
10. Jobs d'été
11. Demande de location de la salle communale par l'association « Gym suédoise »
12. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 28 MARS 2013

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

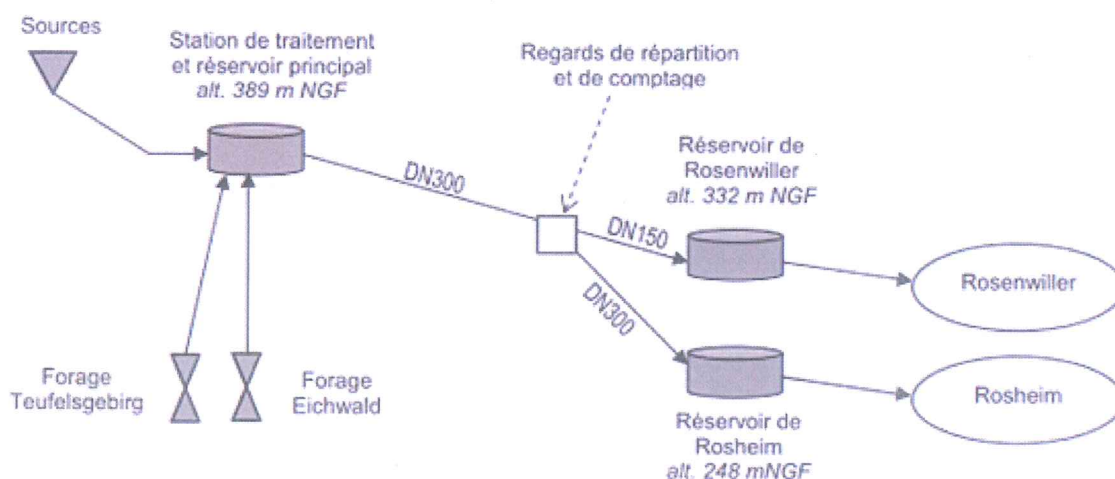
Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : MUHLMEYER Etienne

19h00 : Avant la séance du Conseil Municipal, le Maire et Jean-Claude HUCK présentent les diagnostics Eau et Assainissement réalisés par le SDEA. Ces diagnostics des installations existantes, mettent en évidence les carences des réseaux et l'élaboration de travaux d'amélioration nécessaires à moyen/long terme.

- Diagnostic EAU :

La commune ne dispose pas de ressources propres et son alimentation en eau potable est entièrement assurée depuis les installations de la ville de Rosheim : les sources, les puits du Teufelsgebirg et de l'Eichwald.

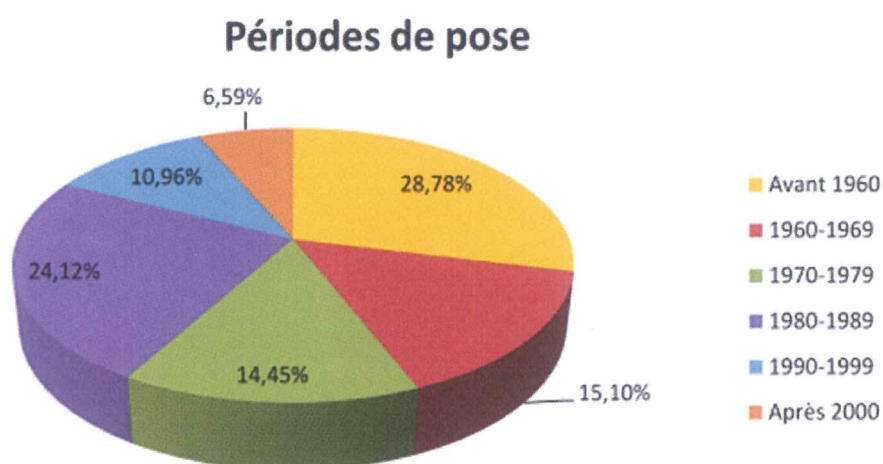


Le réservoir de Rosenwiller : L'ouvrage présente aujourd'hui un état général relativement dégradé ainsi qu'un équipement vieillissant. Lorsque la nouvelle conduite venant du réservoir de l'Eichwald sera branchée en direct sur le réseau de Rosenwiller, sans transiter par le château d'eau, ce dernier sera mis hors service. La commune a demandé le SDIS si ce réservoir pouvait être utile pour la défense incendie. La réponse est non au vu de la situation géographique excentré par rapport à la défense incendie.

La qualité de l'eau : L'eau mise en distribution à partir du nouveau réservoir ne présente aucun caractère agressif. Elle est peu minéralisée, assez douce et d'excellente qualité bactériologique.

Les conduites de distribution : La commune est équipée d'un linéaire total d'environ 7,5 km de conduites de distributions datant de différentes périodes.

L'âge moyen du réseau est évalué à 40 ans.



Défense contre l'incendie : Une réserve d'eau de 50m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au réservoir. Le nouveau réservoir intègre de plus une réserve de 240m³. Le réseau de distribution est équipé de 39 appareils de lutte contre l'incendie. Mais d'une manière générale, dans les conditions actuelles, le réseau de distribution ne peut assurer seul la défense contre l'incendie.

Les abonnés : la construction d'environ 85 habitations supplémentaires d'ici 2040 peut être envisagée; la commune compterait alors 382 abonnés, soit une hausse d'environ 30%.

Bilan besoins, ressources, réserves : les capacités de production et de stockage permettront de couvrir les besoins futurs à l'horizon 2040. Les réserves sont suffisantes.

Incidence sur le prix de l'eau : En fonction des travaux à réaliser et de la programmation dans la durée le prix de l'eau au m³ pourrait être impacté. La définition du prix de l'eau est vue en commission géographique avec la commune et le SDEA. Il n'est pas prévu d'augmentation à court terme.

Conclusion : Le réseau de distribution d'eau potable ne présente pas de dysfonctionnement

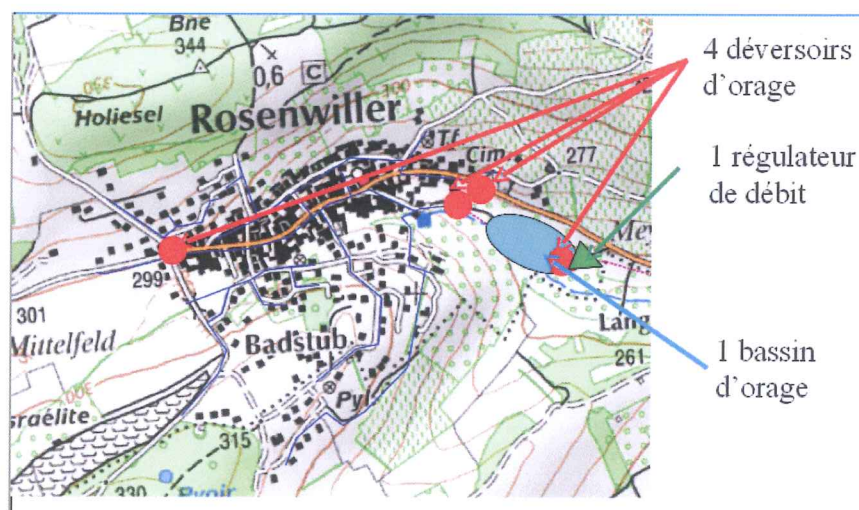
majeur. Dans l'état actuel il ne permet cependant pas d'envisager la desserte des zones d'urbanisation futures de la commune, en raison de la position du réservoir de Rosenwiller ainsi que du dimensionnement et de la vétusté de certaines conduites.

Dans le prolongement de la restructuration complète de production commun avec la Ville de Rosheim, incluant la construction d'un nouvel ouvrage de stockage et le renforcement des réseaux de production, la suppression du réservoir de Rosenwiller améliorera les conditions de desserte de la commune. Cette opération s'accompagnera d'aménagements sur le réseau de distribution consistant en la mise en place de regards de régulation permettant une sectorisation du réseau et l'augmentation de la pression de service pour les secteurs hauts de la commune.

Des renforcements de conduites sont également proposés. Ils permettront une amélioration de la défense contre l'incendie sans toutefois permettre d'assurer le débit réglementaire sur la totalité de la commune.

- Diagnostic ASSAINISSEMENT :

Un relevé topographique de la position altimétrique de toutes les bouches d'égout a été effectué. Rosenwiller est la commune la plus éloignée de la Station d'Épuration du Rosenmeer, mais la première à alimenter le ruisseau du Rosenmeer. L'analyse des réseaux d'assainissement permet de répertorier : 4 déversoirs d'orage et un bassin d'orage (intercommunal) avec régulateur de débit



Il est à noter que les débordements du réseau constatés correspondent à ceux observés en cas de forte pluie.

Les propositions suivantes ont été faites :

- le renforcement des collecteurs d'assainissement pour la protection en cas de pluie d'orage, notamment rue de l'École et rue Principale. Une augmentation des diamètres des canalisations permettrait de neutraliser certains débordements.
- l'aménagement du réseau afin de répondre aux exigences de l'Agence de l'Eau en terme de qualité des eaux déversées dans le Rosenmeer. La solution proposée consisterait à prolonger le bassin d'orage existant (d'un volume de 100m³) d'un

volume supplémentaire de 65 m³ ainsi que d'autres modifications du réseau reliant les différents déversoirs d'orage. Le coût de cette opération s'élèverait à 34 000 €. La dépense devrait être subventionnable à hauteur de 70%.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal : 20h10

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion et propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Travaux de réaménagement de la rue de l'école : Choix des entreprises

Les conseillers valident l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 1^{er} mars 2013 pour approbation.

Le compte rendu est adopté sans observations, ni modifications.

12 VOIX POUR

2 ABSTENTIONS

2 INFORMATIONS

1) Compte-rendu réunion rue de l'école (08/03) Commenté par Jean-Claude HUCK

La commune a convié les propriétaires riverains de la rue de l'école à une réunion d'information en présence du SDEA et de la SODEREF (Maître d'œuvre du projet) qui ont explicité le projet de rénovation de la rue de l'école.

- Réseaux d'eau et d'assainissement :

- le réseau d'eau sera entièrement refait et légèrement renforcé. La réfection sera effective jusqu'au compteur.
- L'assainissement sera remplacé et renforcé entre la rue des moutons et la rue de l'église. D'après l'étude du SDEA, le reste du réseau est en bon état.

Une note d'information sera distribuée au démarrage des travaux. Les riverains sont appelés à signaler tous branchements supplémentaires nécessaires.

Chaque riverain est tenu de gérer ses propres eaux de pluie. Ce qui signifie que les gouttières qui actuellement déversent l'eau de pluie dans le caniveau de la rue devront être raccordées au réseau au sein de la propriété aux frais du propriétaire.

En fin de chantier tous les compteurs seront remplacés par des compteurs pouvant être « télérelevés »

Un constat d'huissier sera effectué avant travaux en cas de réclamations.

Planning : mi-mai : démarrage des travaux - mi-juin : démarrage des branchements - fin juillet : fin des branchements

- Réseaux secs :

- Téléphone :

- en limite de voirie, le raccordement vient en souterrain et remonte le long du mur pour rejoindre le boîtier de raccordement.
- quand la maison est en retrait, la commune prend en charge le génie civil jusqu'à 1 m à l'intérieur de la propriété, puis c'est à la charge du propriétaire.

Le branchement France Télécom est à la charge de la commune.

- Vidéo : SODEREF n'a pas encore les plans de Numéricâble
- Éclairage public : les lampadaires seront en plus grand nombre pour un meilleur éclairage

Planning : début des travaux : 2^{ème} quinzaine de juin. Fin des travaux : début août

- Voirie : une nouvelle structure de chaussée sera réalisée

Planning : début des travaux : début août. Fin des travaux : mi-novembre.

Michel EINHART s'inquiète du projet de parking. Le Maire reconnaît que c'est un projet imposant qui requiert un accord des Bâtiments de France. L'engagement financier est important alors que l'apport est moindre. (une place de parking supplémentaire). On note également que la classe de maternelle perdra de sa luminosité. Une rencontre avec le voisin M. SPEISSER a eu lieu suite aux inquiétudes émises lors de la réunion. Le projet sera étudié par la commission urbanisme en tenant compte des différents arguments recueillis.

2) Compte-rendu de la commission urbanisme (11/03) Commenté par Jean-Claude HUCK

Les conseillers se sont réunis pour définir les travaux route de Gresswiler et notamment l'emplacement des dos d'ânes prévus dans le marché. Les véhicules seront freinés par 7 dos d'ânes d'une largeur de 3m et par la mise en place de potelets en bois de part et d'autre de ces derniers. Suite au mauvais état du chemin, il est proposé de rajouter environ 20m de mis en enrobé.

Anne FISCHER-STEGER et Laurent DUFFNER estiment le nombre de dos d'ânes trop abusif. Laurent DUFFNER signale que son tracteur est large de 4,50m lors de l'utilisation de roues jumelées...

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise SCREG EST, titulaire du marché a été rachetée par l'entreprise COLAS, mais que les conditions du marché restent inchangées.

3) Compte-rendu réunion adjudication de bois (15/03) Commenté par Jean-Claude HUCK

Le stère de bois a été vendu en moyenne à 36 €

4) Compte-rendu réunion de chantier SOGECA (19/03) Commenté par le Maire

Les travaux d'illumination de l'église vont démarrer le 02 avril. Le Maire rappelle que ces travaux consistent à remplacer les projecteurs existants par des projecteurs à leds plus performants au flux lumineux plus maîtrisé. En complément, la façade de l'église et le calvaire seront éclairés selon des plages horaires prédéfinies. Ce nouveau dispositif permettra un allumage à 7h00 (puis extinction avec allumage public) et une extinction des spots à 0h30 (allumage avec éclairage public). Les conseillers souhaitent avancer l'horaire

d'extinction à 23h30.

L'éclairage des vitraux sera commandé au niveau de la Mairie à partir d'une horloge astronomique qui permettra d'allumer et d'éteindre à convenance selon les manifestations en cours.

- Le Maire signale aux conseillers que le projet d'enfouissement du réseau aérien est abandonné car le coût en est trop important.
- Le Maire et Alphonse MEYER ont rencontré le 21/03 l'entreprise JUNG qui a installé le chaudière de l'église il y a une quarantaine d'année. L'offre que propose le chauffagiste concernant le remplacement de la chaudière défectueuse est attrayante.
- Jean-Georges HUCK s'interroge sur la source d'énergie envisagée, mais seul le fioul est possible.
- Le Maire indique également que les membres du Conseil de Fabrique souhaitent réaliser une partie des travaux eux-mêmes avec l'aide de la commune si possible.

5) Compte-rendu réunion « Eau » avec Rosheim (22/03) Commenté par Jean-Claude HUCK

- Contrat pluriannuel en cours : les travaux extérieurs au niveau du nouveau réservoir restent à terminer. L'inauguration est planifiée en automne.
- Forage Teufelsgebirg : c'est une ressource indispensable. Il date de 1980 et a été retubé en 1981. Ensablé sur environ la moitié de sa profondeur, le tubage est endommagé. Il faudrait creuser un nouveau forage proche de l'emplacement initial. Ces travaux sont estimés entre 250 000 € et 300 000 €. On peut attendre une subvention de 50% de l'Agence de l'Eau et peut-être 20 % du Conseil Général.
- Forage dit « de Boersch » : sera amené à disparaître dès que le forage du Teufelsgebirg sera refait.
- 4 sources : les ouvrages ne sont pas bien protégés. Ils sont rouillés et percés par des racines. Le SDEA propose une réfection totale pour un coût d'environ 380 000€. Le Conseil Général et l'Agence de l'Eau seront sollicités pour des subventions.
Dans le cadre de la convention avec Rosheim, la commune participera à hauteur de 20%.

6) Compte-rendu Commission CCAS (27/03) Commenté par le Maire

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS- ANNEE 2012

Le Président du CCAS donne connaissance aux membres présents de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2012 sur le budget CCAS. Il compare les résultats avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Jean-Claude HUCK assure la présidence du vote, le Président ayant quitté la salle.

Les membres du CCAS après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

- APPROUVENT ET ARRETENT comme suit le compte administratif 2012 du C.C.A.S. à :
 - un excédent de fonctionnement de **8 204,17 €**
 - un déficit d'investissement de **13,85 €**

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :
 - **13,85 €** à la section investissement - article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
 - **8 190,32 €** à la section de fonctionnement - article 002 (excédent de fonctionnement reporté)

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET C.C.A.S. - EXERCICE 2012

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

- DECLARENT que le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S. » dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- APPROUVENT le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S. » dressé pour l'exercice 2012

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 « CCAS »

Entendu les exposés du Président, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2013 élaborées en Commission des Finances

Le Président présente aux membres présents le projet de budget primitif 2013 du CCAS

Les membres du CCAS sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, procèdent au vote, à l'unanimité

- DECIDENT d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2013 du CCAS à la somme de **11 304,17 €** soit :
 - FONCTIONNEMENT : **11 290,32 €** en recettes et en dépenses
 - INVESTISSEMENT : **13,85 €** en recettes et en dépenses

DIVERS

- ❖ Madame DILLENSEGER : Comment les personnes âgées sont-elles assurées lors des rencontres au Presbytères ? _

Le local est assuré auprès de GROUPAMA. Le Maire propose de les contacter pour plus d'informations.

- ❖ DIVERS

- La prochaine sortie des personnes âgées n'est pas encore programmée. Comme chaque année, la commune participera à hauteur de 400 €.
- Le repas enfants/aînés ne sera pas reconduit en 2013. En contre partie, le Maire propose de mettre à disposition le local associatif pour une rencontre autour d'une tarte flambée par exemple.
- Une barre d'appui sera mise en place dans les toilettes du presbytère

7) la fibre optique : réunion du 19/03 *Commenté par le Maire*

Le Maire a rencontré une entreprise d'ingénierie mandatée par le Conseil Général pour définir les infrastructures nécessaires au déploiement du réseau pour recevoir le très haut débit. Le Conseil Général qui souhaite être concessionnaire de la fibre optique, devrait subventionner une partie travaux.

8) Travaux de démolition de la grange en haut du village.

Le Maire informe les conseillers que l'entreprise BTP LA FONTAINE titulaire du Marché se retire. Il ne peut pas maintenir ses tarifs car le désamiantage est plus cher que prévu. Les deux offres restantes sont celles de BTP STEGER et BARUCH.

La commune a contacté trois nouvelles entreprises pour des devis de désamiantage uniquement. Une réponse est attendue dans deux semaines.

Cette complication entraîne un retard dans le planning des travaux de démolition

9) CCCR : Compte-rendu réunion plénière CCCR (26/03)

Le budget de la CCCR est très serré. Les subventions attendues sont inférieures aux prévisions. En vue d'équilibrer le budget, le Conseil Communautaire a décidé d'augmenter de 6% les taux d'imposition. Ce qui représente environ +9 € par foyer fiscal, soit environ 70 000€ de recettes pour la CCCR.

3. ADOPTION DU COMPTES DE GESTION « EAU » 2012 *Commenté par Pierre*

RUEL

Bien que le budget « Eau » ait été transféré au SDEA le 1er janvier 2012, le percepteur demande l'adoption du compte de gestion par la commune.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2012

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2012

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS *Commenté par le Maire*

Le Maire fait part d'un courrier de l'ASCR sollicitant la commune pour un soutien financier à l'occasion de l'achat d'un projecteur de qualité HD (haute définition) pour le Club Vidéo. Son coût est d'environ 900 €.

Point 4 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION **AUX ASSOCIATIONS DE ROSENWILLER** **- Année 2013-**

Vu le souhait de soutenir les différentes Associations de Rosenwiller
Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité,

- **D'ALLOUER**, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2013	Rappel 2012	Rappel 2011	Rappel 2010	Rappel 2009
Amicale des donneurs de sang	0 € ⁽²⁾	200 €	200 €	200 €	200 €
Association sportive et culturelle	850 € ⁽³⁾	1 000 € ⁽¹⁾	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
TOTAL	1 950 €	2 300 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €

(1) soit, 400€ + subvention exceptionnelle de 500€ pour le Club des jeunes + 100€ au titre de l'achat de ballons pour le city stade

(2) l'Amicale des Donneurs de sang a été dissoute.

(3) soit 400 € + subvention exceptionnelle de 450 € pour l'achat d'un projecteur HD

- **D'OUVRIR**, les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2013

5. SUBVENTION AU GAS *Commenté par le Maire*

Point 5: SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE **(G.A.S)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 209,05 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,
- IMPUTE la dépense au C/65738 de l'exercice en cours

6. ECOLE : LES RYTHMES SCOLAIRES *Commenté par le Maire*

Par courrier en date du 22 mars 2013, la commune de Rosenwiller a informé le DASEN (Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale) que conformément aux dispositions prévues par la loi dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle a décidé de demander le report de l'application de ladite réforme à la rentrée 2014.

7. ECOLE : RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE *Commenté par*

Pierre RUEL

Pierre RUEL informe les conseillers qu'en parallèle à la demande de la directrice pour l'achat de nouveaux ordinateurs pour la classe de maternelle (celui en place étant trop lent), un projet de maintenance des serveurs est en cours de test.

Point 7 : ACHAT NOUVEAU MATERIEL INFORMATIQUE **POUR L'ECOLE**

CONSIDERANT le courrier de la Directrice de l'école primaire de Rosenwiller sollicitant le renouvellement du matériel informatique pour la classe maternelle

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en voir délibéré,
13 VOIX POUR

1 ABSTENTION

- DECIDE l'achat de deux ordinateurs pour la classe de maternelle:
 - Ordinateur de bureau CD/DVD avec écran 24"
 - Ordinateur portable⇒ au prix maximum de 1 400 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération

8. CIMETIERE ISRAELITE : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION *Commenté par le Maire*

La Commune propriétaire du chemin communal sur lequel seraient installés les aménagements dans le cadre de la valorisation touristique du cimetière israélite, autorise la CCCR et les organismes qu'elle mandatera à circuler sur le site pour leurs besoins dans le cadre de l'opération.

Point 8 : VALORISATION TOURISTIQUE DU CIMETIERE ISRAELITE Convention d'autorisation d'occupation temporaire du site en vue de la réalisation de travaux

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2011 définissant le projet de signalétique du cimetière israélite de Rosenwiller en vue de sa valorisation touristique.

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCCR du 12 février 2013 lançant l'opération de valorisation touristique du cimetière israélite au titre de son enveloppe Fonds de valorisation des Sites Touristiques Naturels

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'occupation temporaire du site en vue de la réalisation de travaux concernant le projet de valorisation touristique du cimetière israélite de Rosenwiller et tous les documents relatifs à cette opération

9. ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPETENCE *Commenté par le Maire*

En l'absence de réponse de la Sous-Préfecture le point est reporté.

10. JOBS D'ETE *Commenté par Jean-Claude HUCK*

Comme tous les ans depuis 2009, deux jobs d'été seront à pourvoir pour seconder l'ouvrier communal dans les travaux d'entretien des espaces verts, de peinture, de rangement et de nettoyage, sur une période de trois semaines chacune. Un affichage se fera avec les dates retenues.

Point 10 : **CREATION DE 2 EMPLOIS** **DE SAISONNIERS NON TITULAIRES**

Compte tenu de la charge de travail durant la période estivale, incombant au seul ouvrier communal, et la volonté de la commune de soutenir les jeunes par le biais du travail,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- DECIDE la création de deux emplois d'agents saisonniers d'une durée de trois semaines à temps complet en qualité de non titulaire,

Il s'agit de deux jobs d'été qui seront pourvus par des jeunes ayant 17 ans dans l'année ou plus.

- Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts, rangement, mise en peinture ..., sauf travaux pouvant faire courir un risque sécurité à l'agent saisonnier
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 heures.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 297, indice majoré 309 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, aliéna 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un besoin saisonnier sur la période de juin, juillet et août 2013.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des deux jeunes et tous les documents à intervenir

11. DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE PAR **L'ASSOCIATION « GYM SUEDOISE »**

L'association GYM SUEDOISE ALSACE utilise actuellement la salle communale pour y dispenser un cours, les mercredis de 20h à 21h (jusqu'à fin juin 2013) au profit des habitants de Rosenwiller et des villages alentours.

Point 11 : **LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE POUR LA** **GYM SUEDOISE**

- VU les tarifs de locations des salles communales et associative de la commune ;
- VU la demande de location de la salle communale par l'association « Gym suédoise » non résidente dans la commune
- VU qu'il n'existe pas de tarif pour les associations non résidentes dans la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ DECIDE de louer la salle communale de ROSENWILLER à l'association « Gym Suédoise » au tarif de 200 € par an à raison d'1 séance hebdomadaire d'1h (hors période d'activité théâtrale)

Le tarif sera applicable dès septembre 2013.

12. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RÉAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉCOLE

Le Maire donne au préalable les résultats de l'analyse du marché, lancé en parallèle à celui de la commune, par le SDEA pour le renouvellement du réseau d'eau potable et le renforcement du réseau d'assainissement.

Le retour des marchés est supérieur à l'estimatif (de 16% pour le moins disant). Ceci est très rare. Le SDEA va renégocier les prix avec tous les partenaires.

Point 12 : REAMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ECOLE **CHOIX DES ENTREPRISE**

VU les différentes propositions reçues suite à notre appel d'offre

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

13 VOIX POUR

1 ABSTENTION

➤ CONFIE les travaux d'aménagement de la rue de l'école lot 1 : VOIRIE à l'entreprise DENNI LEGOLL pour un montant total de 255 000 € HT

Comprenant les options :

- rue des moutons : 18 000 € HT
- rue de l'église : 16 000 € HT

➤ CONFIE les travaux d'aménagement de la rue de l'école lot 2 : RESEAUX SECS à l'entreprise SOBECA pour un montant total de 193 200 € HT

Comprenant les options :

- Fibre optique : 30 700 € HT
- Rue des moutons : 4 500 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif

Voir tableau d'analyse des offres joint au compte-rendu.

13. DIVERS

- **Courriers** : le Maire informe les conseillers des différents courriers de l'Assemblée Nationale dans lesquels Laurent FURST fait part de ses réflexions sur le référendum du 07/04 et explique les modifications du paysage électoral pour les prochaines élections.

- **Urbanisme**

Le Maire rappelle aux conseillers qu'à partir du 1^{er} avril les documents d'urbanisme seront instruits par le SDAUH. Cette adhésion coûte environ 1 000€/an à la commune.

- **Organisation du référendum du 07 avril** :

Les conseillers se répartissent les plages horaires pour le référendum du 07 avril.

Prochaines dates

- 05 avril : Fleurissement à 20h. Le Maire invite les conseillers à participer à la cérémonie.
- 05 avril : Conseil d'école à 17h.
- 02 mai : prochain Conseil Municipal

Divers :

- *Jean-Georges HUCK* déplore que le Conseil Municipal de ce soir ait lieu un jeudi Saint (en même temps que la messe) et souhaite que les prochains Conseils ne soient pas planifiés pendant les congés scolaires

Il souligne également le mauvais état des plaques de rues qui datent de plus de 30 ans et propose de les mettre en bilingue. Le Maire informe que la commune peut solliciter une subvention au travers de l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace).

Fin de la séance : 22h00

Réaménagement de la rue de l'école

lot1 : VOIRIE

	1	2	3
ESTIMATION			
MAITRE D'ŒUVRE	DENNI LEGOLL	COLAS	EUROVIA
Rue de l'école	210 180,50 €	249 055,00 €	248 936,50 €
Rue des moutons (option)	17 284,00 €	18 830,00 €	19 351,50 €
Rue de l'église (option)	14 846,50 €	16 570,00 €	16 537,50 €
Montant total HT	242 311,00 €	284 455,00 €	284 825,50 €
Montant total TTC	289 803,96 €	340 208,18 €	340 651,30 €
total Options HT	32 130,50 €	35 400,00 €	35 889,00 €

12%

12%

Ecart par rapport à l'estimatif

-5%

- 12 689,00 €

Lot 2 : RESEAUX SECS

	1	2	3	4
ESTIMATION				
MAITRE D'ŒUVRE	SOBECA	SOGECA	VIGILEC	CITEOS
Rue de l'école	92 419,50 €	100 355,00 €	108 743,50 €	141 816,00 €
Fibre optique (option)	24 126,00 €	30 700,00 €	26 957,50 €	33 976,00 €
Rue des moutons (option)	2 124,00 €	4 500,00 €	2 486,00 €	3 336,00 €
Montant total HT	118 669,50 €	135 555,00 €	138 187,00 €	179 128,00 €
Montant total TTC	141 928,72 €	162 123,78 €	165 271,65 €	214 237,09 €
total Options HT	26 250,00 €	35 200,00 €	29 443,50 €	37 312,00 €
total Options HT lots 1 + 2	58 380,50 €	70 600,00 €	65 332,50 €	37 312,00 €

-30%

-28%

Ecart par rapport à l'estimatif

-39%

- 74 530,50 €

Ecart lot1 + 2 par rapport à l'estimatif

- 87 219,50 €

-19%